



364 Grande Rue
39570 MIREBEL
06 78 87 70 63
cbfarm@hotmail.fr
www.cbfarm.wifeo.com

CONTRAT DE SAILLIE

Concernant l'étalon :

Nom : Vulcan of The Rock
Robe : alezan snow cap (few spot)
N° APHC : 660297
Transpondeur n° : 250001 09234910 D
Mare : St Martin Urga
Propriétaire : BOLLIET Céline
364 Grande rue
39570 MIREBEL

Race : appaloosa
Né le : 03/05/2009
N° Sire : 09 234 910 D
Sire : Rock The World

et la jument :

Nom :
Robe :
N° APHC :
Transpondeur n° :
Mare :
Propriétaire :

Race :
Née le :
N° Sire :
Sire :

Montant : 500 euros (ne comprend pas la pension de la jument au pré)

1. Conditions de saillie :

La saillie se fait en liberté au pré sauf si condition contraire du propriétaire de l'étalon.

La jument sera saillie tant que celle-ci acceptera l'étalon.

Le paiement de la saillie est dû quel que soit le nombre saillies. En cas de jument vide en fin de saison de monte ou en cas de perte du poulain à la naissance (ds les 48h) et uniquement sur présentation d'une attestation vétérinaire, une saillie sera proposée sur la même jument l'année suivante. Au cas où la même jument ne pourrait être représentée, et en accord avec le propriétaire de l'étalon, il pourra être décidé d'un changement de jument. Par contre, en cas de force majeure (par ex : décès, stérilité ou maladie de l'étalon) ne permettant pas de refaire saillir la jument, aucun remboursement ne pourra être demandé par le propriétaire de celle-ci.

2. Conditions sanitaires :

La jument est garantie exempte par son propriétaire de maladies contagieuses (test de métrite de moins d'un mois et artérite virale) et à jour des ses vaccinations.

3. Conditions d'hébergement :

La jument sera hébergée en accord avec le propriétaire au pré.

La jument bénéficiera de tous les soins nécessaires et au besoin, en cas d'urgence ou non, il sera fait appel à notre vétérinaire même sans l'accord du propriétaire. Tous les frais seront à la charge du propriétaire de la jument.

4. Assurance :

Nous assurons les risques, à responsabilité civile, concernant le prise de pension.

Nous déclinons toutes responsabilités, en cas de maladies, blessures, accidents ou décès de la jument. Nous conseillons d'ailleurs au propriétaire de contracter une assurance à responsabilité civile ainsi qu'une assurance mortalité couvrant l'ensemble de ces risques.

Date d'arrivée de la jument :

Etat de la jument à son arrivée :

Dates des saillies :

Les propriétaires de la jument et de l'étalon ci-dessus cités, reconnaissent avoir pris connaissance du présent contrat et en accepter l'ensemble des conditions.

Fait à
le
En 2 exemplaires.

Signature du propriétaire de l'étalon

Signature du propriétaire de la jument

